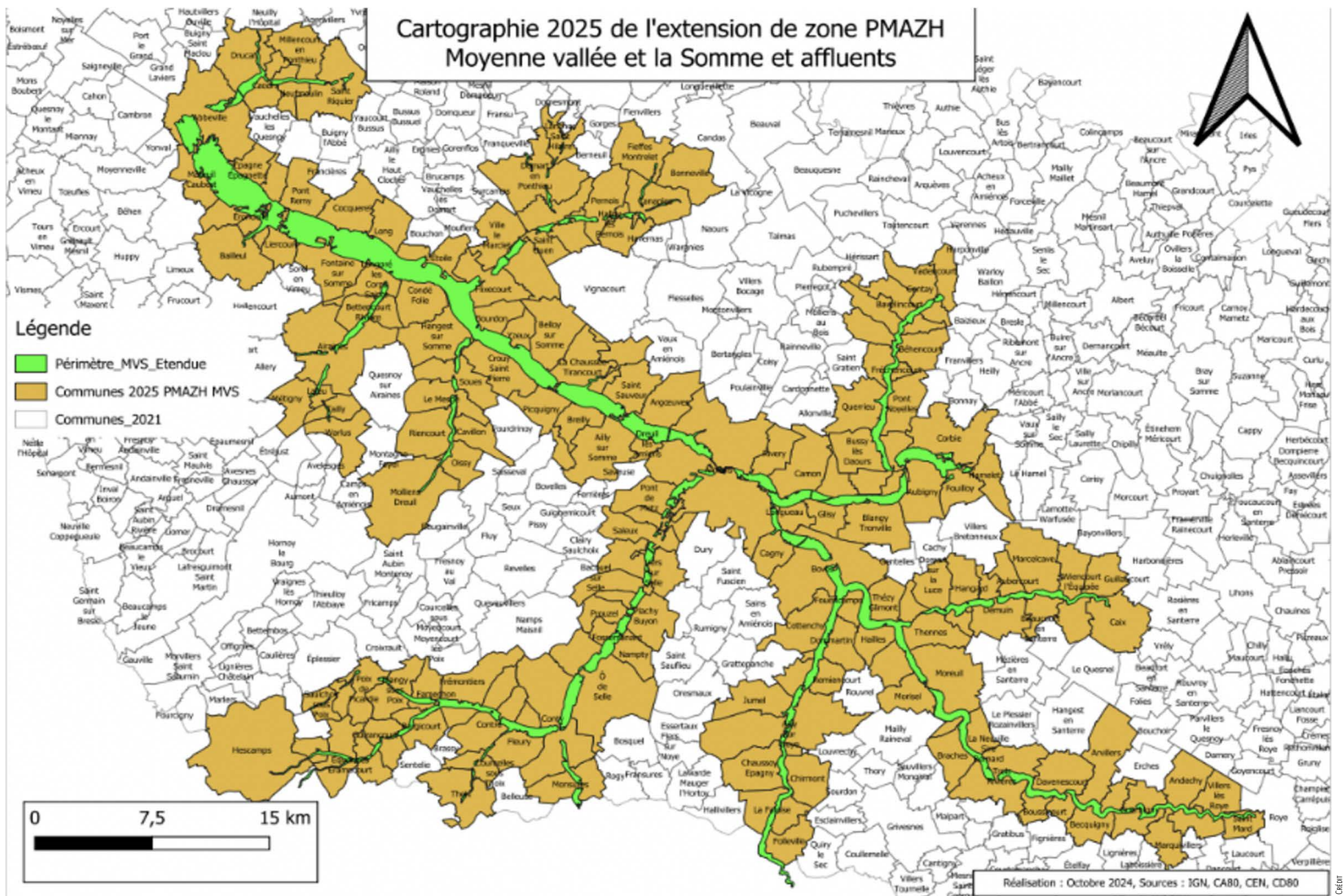


ÉLEVAGE

PMAZH 2025-2027 : un programme conciliant élevage et agroécologie



Le pâturage est indispensable à la préservation des zones humides. C'est pour préserver l'élevage dans ces secteurs qu'est mené le PMAZH (Programme de maintien de l'agriculture en zones humides), qui se décline dans notre département en Plaine maritime picarde et en Moyenne vallée de la Somme. Le 6 mars dernier les éleveurs du territoire ont pu découvrir le nouveau programme pour les années 2025-2027, à l'occasion d'une réunion organisée sur le site du Paraclet.



Le PMAZH a pour vocation de proposer aux éleveurs des actions permettant de concilier : maintien de l'élevage, viabilité des exploitations et préservations des zones humides, tout en délimitant également leurs fonctionnalités.

Basé sur le volontariat, ce programme est ouvert à tout agriculteur situé sur un des territoires du PMAZH. Toutes les actions sont prises en charge à 100 %. Il n'y a aucun coût pour l'agriculteur si ce n'est de son temps.

L'enjeu principal est de s'assurer que les élevages qui entretiennent les prairies de la Moyenne Vallée de la Somme soient économiquement viables.

Initié en 2015 sur la Moyenne Vallée de la Somme, ce projet régional est co-porté par le Conseil Départemental de la Somme et la Chambre d'agriculture de la Somme. Il est financé à 70 % par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

C'est un programme multipartenarial qui réunit différents acteurs du monde de l'élevage et de l'environnement, à savoir : Avenir Conseil élevage, Bio en Hauts-de-France, la chambre d'agriculture de la Somme, le Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France, le Conseil départemental de la Somme, Vet'el.

Pour rappel, une extension du périmètre d'accompagnement

des éleveurs aux affluents a permis d'intégrer les affluents de la Somme : le Scardon, l'Airaines, la Nièvre-Fieffe, le Saint-Landon, la Selle, les Evoissons, l'Avre, la Luce, la Noye et l'Hallue.

Cette extension, validée lors de

la commission permanente de l'Agence de l'Eau le 30 septembre 2024, fait passer le territoire de 40 à 154 communes et de 900 ha à 2400 ha de prairies en zones humides.

En participant au PMAZH, les éleveurs ont accès à différents accom-

pagnements :

Accompagnement technico-économique

Avec la réalisation d'une «gestion technico-économique». C'est un

Concours des «pratiques agroécologiques prairies et parcours» : une nouvelle édition

Cette année encore le PMAZH se porte candidat au Concours des pratiques agroécologiques Prairies et Parcours. Le jury composé de technicien agricole, de botanistes et d'un apiculteur, est chargé de récompenser la parcelle représentant le meilleur équilibre entre productivité et biodiversité, de quoi mettre en avant le travail des éleveurs et valoriser les prairies du territoire. Le concours est organisé dans un premier temps au niveau local, il est reconnu au Concours général agricole du Salon international de l'agriculture. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 23 mai 2025.

outil qui permet de calculer la marge brute d'un atelier bovin lait et viande. L'intérêt est de permettre à l'éleveur de connaître ses résultats économiques et les performances de son troupeau pour identifier les pistes d'amélioration et pouvoir se situer grâce à des références locales.

Dans ce programme une ouverture aux autres espèces valorisant l'herbe et particulièrement les espèces ovines, caprines et équinnes sera également proposée prochainement.

Accompagnement sur la valorisation des prairies naturelles

Avec un suivi agronomique des prairies pâturées via la démarche Pâtur'Ajuste. Cela représente une démarche d'accompagnement individuelle et collective, en partenariat avec Scopela, afin d'aider les éleveurs à organiser leur pâturage en tenant compte de la végétation présente dans les prairies, des besoins du troupeau et des objectifs de l'éleveur. Le suivi «à la carte» vise à redonner confiance à l'éleveur dans les ressources fourragères issues des milieux naturels, et le rendre autonome dans ses décisions. Pâtur'Ajuste est un lieu d'échanges, entre éleveurs, agronomes et naturalistes.

Accompagnement sur les cultures fourragères

Pour ce nouveau PMAZH, à la demande des éleveurs nous avons souhaité élargir l'accompagnement à une échelle du système en intégrant les cultures fourragères afin de travailler : l'autonomie, le coût alimentaire et la récolte des fourrages. L'accompagnement consistera à aider les éleveurs à organiser leur système fourrager, en lien avec leur surface et leur nombre d'animaux, ou étudier l'opportunité d'introduire une nouvelle culture fourragère. Des événements, comme par exemple des tours de plaines, ou visites d'essais seront organisés en co animation entre la chambre d'agriculture, Avenir conseil élevage et Bio en Hauts-de-France, et permettrons des échanges entre les éleveurs.

Accompagnement sur l'aspect sanitaire

Un suivi du parasitisme interne pour les espèces bovins, équins et petits ruminants est proposé en partenariat avec le réseau Vet'el. Ainsi les éleveurs peuvent bénéficier d'analyses de laboratoires (analyse de sang et coproscopies) prises en charges, suivies d'un audit annuel, réalisé par un vétérinaire du secteur. Cet accompagnement vise à aider les éleveurs à raisonner l'usage des produits antiparasitaires qui peuvent être



Exemple de zone humide.

nocifs pour l'environnement. Évidemment, il ne s'agit pas de mettre en danger la santé des animaux et l'économie de l'élevage mais de s'appuyer sur les résultats des examens complémentaires et sur la connaissance de la conduite du cheptel pour proposer un plan d'actions sur mesure. En plus des suivis individuels, Vet'el proposera différentes thématiques de formations autour du parasitisme et des maladies abortives.

Les Maec

Les mesures agro-environnementales et climatiques sont des aides optionnelles du second pilier de la Pac. Les agriculteurs se trouvant sur la Moyenne Vallée de la Somme et ses affluents, ont la possibilité de souscrire un contrat de cinq ans sur des pratiques respectueuses de l'environnement, moyennant une rémunération annuelle.

La Chambre d'agriculture anime le dispositif Maec sur ce territoire, dont le Département est opérateur. Elle vous accompagne pour le montage du dossier et le suivi des engagements tout au long du contrat.

Si vous êtes éleveur(se) sur la Moyenne Vallée de la Somme et affluents, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement entièrement pris en charge. Vérifiez si votre commune se situe sur le périmètre du PMAZH en scannant ce QR code.



Retrouvez toute l'actualité du PMAZH et les différentes ressources sur le site dédié : www.pmazh.fr



Pour tout autre renseignement, veuillez contacter Anaïs Montel, Conseillère en élevage à la Chambre agriculture de la Somme.
07 87 24 01 87
a.montel@somme.chambagri.fr

Parole d'éleveur de

Jean-Louis Bouthors, éleveur bovin allaitant à Daours

Pour moi adhérer au PMAZH, c'est un investissement à moyen terme

Depuis 2021, Jean-Louis Bouthors, éleveur bovin allaitant à Daours participe au projet. Il bénéficie d'un suivi technico-économique et Pâtur'Ajuste.



Jean-Louis Bouthors (à droite) et Anthony Chemin, conseiller à la Chambre d'agriculture de la Somme.

Avec l'accompagnement du PMAZH sur ma ferme, la priorité était de travailler sur la réduction des charges en recherchant plus d'autonomie. J'exploite un marais qui a la particularité d'être fortement inondé durant l'hiver, ce qui veut dire que les animaux doivent rester à l'étable plus longtemps, ce sont des charges en plus donc je n'ai pas d'autres choix que de rechercher l'autonomie alimentaire. Depuis que je participe au programme, je vois mes prairies humides d'une autre façon, j'ai même augmenté ma surface de pâturage. Je gère mes prairies avec des contrats Maec, certes il y a un cahier des charges à respecter, je n'apporte pas d'engrais, mais pour ma part je pense que le retour sur investissement est plutôt rapide. Ces surfaces sont valorisées en pâturage pour les vaches tarées et génisses.

Lorsque l'on adhère au PMAZH on fait dans un premier temps un état des lieux, un conseiller nous aide et à définir nos objectifs. Nous sommes partis dans une démarche d'autonomie alimentaire, afin de réduire les achats d'aliments. Les vaches produisent un peu moins, mais cela engendre moins de frais vétérinaires donc moins de problèmes sanitaires. La qualité du lait est nettement meilleure, je valorise donc mieux mon lait.

L'accompagnement technico-économique permet de faire une mise à plat de l'atelier, de trouver rapidement des solutions et d'avoir un conseiller qui nous accompagne. La gestion technico économique, c'est ma gestion de l'atelier, ce sont des chiffres percutants qui aident à prendre les bonnes décisions.

Mais attention chaque cas est différent ! Ce qui est valable chez moi n'est peut-être pas valable chez les autres, c'est tout l'intérêt du PMAZH.